

Le choix du tarif « forfait » ou « occasionnel » est définitif pour l'année scolaire.

Le choix « forfait »

Le choix du forfait entraîne une facturation lissée et mensualisée de septembre à juin et votre place est réservée pour l'année. Aucune modification ne pourra avoir lieu en cours d'année sauf déménagement ou perte d'emploi (avec le justificatif). Vous pouvez choisir le forfait jusqu'au **31 Octobre 2022**.

Pour les enfants fréquentant l'Accueil Périscolaire et Mercredi « au forfait », le dossier unique d'inscription suffit. La place sera réservée pour l'année : Périscolaire matin ou soir, matin et soir, mercredi de l'année.

Le choix « occasionnel »

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire en occasionnel ou accueil mercredi en occasionnel devront systématiquement s'inscrire auprès du service Pep28 par le biais du coupon planning à disposition à la Maison France Service ou aux accueils ou sur internet.

La facture sera établie en fonction du coupon planning rempli par la famille (sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant sous 48h maximum en cas d'absence).

Remplir et rendre le coupon planning occasionnel au plus tard le mercredi 17h30 pour la semaine suivante de la venue de l'enfant et sous réserve de places disponibles. Vous pouvez annuler une date ou plusieurs sur le coupon au plus tard le mercredi 17h30 pour la semaine suivante également.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'Association des PEP28 vous propose un accueil périscolaire dans la limite des places disponibles.

Vos besoins sont-ils réguliers ou occasionnels ? (cf Règlement de fonctionnement)

Accueil Régulier (tous les matins, tous les soirs ou tous les matins et soirs)

PÉRISCOLAIRE	MATIN				SOIR			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Enfant								

Accueil Occasionnel

INSCRIPTION MERCREDIS

L'Association des PEP 28 vous propose un accueil de loisirs le Mercredi dans la limite des places disponibles.

Vos besoins sont-ils réguliers ou occasionnels ? (cf. Règlement de fonctionnement)

Accueil Régulier (tous les mercredis de l'année scolaire)

	MERCREDI		
	Matin + repas	Après-midi	Journée
Enfant			

Accueil Occasionnel

INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES

Des dates d'inscriptions définitives vous seront communiquées fin Septembre pour l'année scolaire 2022-2023.

Attention : Une inscription est obligatoire pour chaque période de vacances (cf règlement de fonctionnement).

Vous pouvez inscrire votre ou vos enfants sur votre espace famille si vous en avez demandé l'accès (cf accès portail famille)

Justificatifs à communiquer avec le dossier :

- ✓ Attestation assurance responsabilité civile pour l'année 2022-2023
- ✓ Fiche sanitaire de liaison (document ci-joint dûment complétée avec copie des vaccinations)
- ✓ N°CAF, ou feuille d'imposition permettant de définir le quotient familial de la famille
- ✓ Photo d'identité

Nous attestons sur l'honneur l'authenticité des renseignements ci-dessus, et nous nous engageons à signaler tout changement significatif dans notre situation.

L'Association des PEP 28 souhaiterait mettre en place un comité des usagers des services périscolaires, extrascolaires, c'est une instance de démocratie participative. Les parents participants peuvent s'exprimer, être écoutés et de faire des propositions pour améliorer les actions. Souhaitez- vous participer au comité des usagers ?

OUI

NON

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter tant pour moi que pour mon enfant le Règlement Intérieur en vigueur dans l'accueil.

La signature de ce document vaut l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs Périscolaire et Extrascolaire de l'Association des PEP 28.

A Le

Signatures :

Titulaire de l'autorité parentale :

Parent 1 :

Parent 2 :

ACCES PORTAIL FAMILLE

Je soussigné(e).....

Titulaire de l'autorité parentale de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Ecole :

Mail (en majuscules) :

Souhaite avoir accès au Portail Famille sur l'année 2022/2023 afin de réserver pour les vacances scolaires, payer vos factures ou prévenir de tout changement concernant l'adresse, n° de téléphone, mail, ...

Pour les familles qui ont déjà accès au Portail Famille, vous n'avez pas besoin de faire une nouvelle demande, les codes d'accès reste valable pour l'année 2022/2023.

Date

Signature